



La Balme de Sillingy, le 14 avril 2025

## DECISION DU MAIRE N° 2025-055

### Objet : Demande de subvention PVD 2025

**Le maire de la commune de La Balme de Sillingy,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2021-126 du 13 décembre 2021 portant modification des délégations d'attribution du conseil municipal au Maire ;

Considérant la convention cadre Petites Villes de Demain signée le 21 avril 2023 ;

### DECIDE

#### Article 1 :

De solliciter auprès des organismes suivants une subvention pour le financement du poste de chargé de mission programme PVD :

- Agence Nationale de la Cohésion des Territoires – 50 %
- Banque des Territoires – 25 %
- Autofinancement – 25 %

#### Article 2 :

La présente décision sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Le Maire,  
Séverine MUGNIER



Décision du Maire certifiée exécutoire compte tenu :  
De sa réception en Préfecture le 15/04/2025  
De sa publication le 16/04/2025

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.